



INTERCO
Communaux
de Strasbourg



23 janvier 2023

RÉFORME DES RETRAITES

La 1ère journée de mobilisation contre la réforme des retraites : brutale et injuste, a été un succès. Bravo !!!!

La visibilité de la CFDT a été importante dans les cortèges de Strasbourg et de Mulhouse.

Merci à toutes et tous pour votre présence et votre action pour mobiliser vos collègues, amis ou connaissances.

L'intersyndicale nationale vient d'annoncer une nouvelle journée de mobilisation pour le 31 janvier.

À Strasbourg le rendez-vous est donné mardi 31 janvier 2023 à 14h, Avenue de la Liberté.

En attendant continuons à mobiliser pour signer et faire signer la pétition mise en ligne par l'intersyndicale : <https://www.change.org/p/retraites-non-C3%A0-cette-r%C3%A9forme-injuste-et-brutale-reformesdesretraites>



Consultez le site internet de la CFDT-EMS.
www.cfdt-interco-ems.eu

Retraites : Continuons la mobilisation jusqu'au retrait !

Manifestation mardi 31 janvier

14h av. de la Liberté à Strasbourg



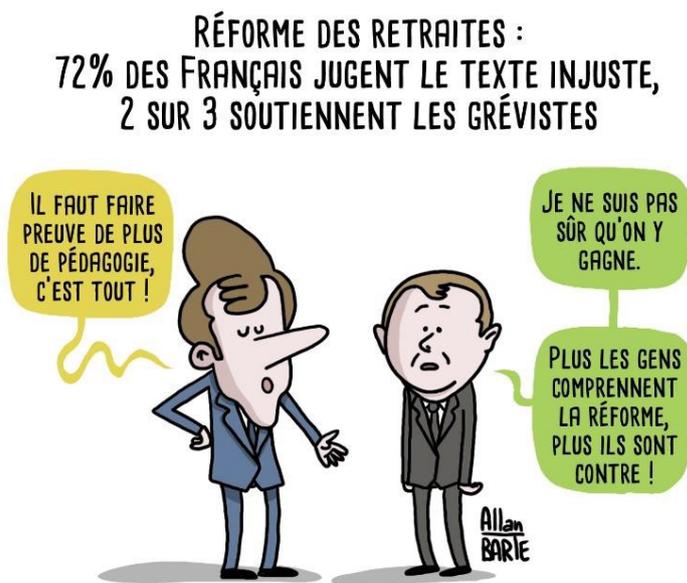
Territoriaux de Strasbourg – Eurométropole

Appel à la mobilisation contre la réforme des retraites des organisations syndicales de la fonction publique – CFTD, CFE-CGC, CGT, FA, FO, FSU, Solidaires, UNSA, SPT67

Les organisations syndicales de la fonction publique — CFTD, CFE-CGC, CGT, FA, FO, FSU, Solidaires, UNSA — exigent du gouvernement, le retrait de son projet de reporter l'âge légal de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans et d'augmenter la durée de cotisation ce qui va contraindre la majorité des agent-es public-ques à travailler plus longtemps.

Ce projet, s'il devait s'appliquer, toucherait frontalement l'ensemble des salarié-es, et parmi eux, les agent-es public-ques.

Les agent-es public-ques bénéficiant du service actif ou superactif au titre des conditions d'exercice liées à leurs missions devraient également être en activité encore plus longtemps soit deux ans supplémentaires. Au lieu de pouvoir choisir de partir à 52 ans ou à 57 ans, ils-elles seraient obligés de poursuivre leurs missions jusqu'à 54 ans ou jusqu'à 59 ans alors que les raisons qui ont conduit à cette solution-compensation,



elles, continueraient de persister et produire leurs effets.

Les améliorations évoquées des droits des agent-es par la mise en place d'une retraite progressive dans certains cas, la conservation des droits liés au service actif et désormais leur portabilité, ne peuvent en aucun cas compenser le recul de l'âge

d'ouverture des droits à la retraite ou l'allongement de la durée de cotisation.

Par ailleurs, nos organisations syndicales constatent que, malgré leurs revendications, la prise en compte de la pénibilité pour les agent-es ne bénéficiant pas du service actif n'est toujours pas possible.

Elles appellent tous les agents publics à se mobiliser pour obtenir le retrait de la modification de l'âge légal porté à 64 ans, réforme injuste et inutile et à s'inscrire massivement dans la journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles le 31 janvier.